



## **PROCEDURE DE RENOUELEMENT DES CARTES D'ETUDIANT**

La Direction de l'UMECI porte à la connaissance de tous ses étudiants que la procédure de renouvellement de la carte d'étudiant (en cas de perte, destruction...) est la suivante :

1. En cas de perte, faire une déclaration de perte de la carte dans un commissariat de police.

Si la carte est endommagée, ne pas faire de déclaration de perte.

2. Payer les frais de renouvellement de la carte (5000 FRANCS CFA) à la banque sur le compte mentionné ci-dessous :

<b>BICICI</b>	<b>CI006 01550 0077938 000 70 97</b>
---------------	--------------------------------------

3. Faire informatiser le reçu bancaire à la caisse de l'UMECI.

4. Pour le retrait de la nouvelle carte, apporter au service informatique les trois (3) documents ci-dessous :

- La demande de renouvellement de cartes à télécharger sur le lien suivant : [etudiant.umeci.org.ci/carte/](http://etudiant.umeci.org.ci/carte/)
- La déclaration de perte ou la carte endommagée
- Le reçu informatisé de la caisse de l'UMECI

**SERVICE INFORMATIQUE**